

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Le 6 mai 2014

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier et Johanne Dubé, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Éric Lavoie et Benoit Fraser.

095.05.14 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2014 soit accepté tel que présenté.

096.05.14 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2014**

Il est proposé par M. Benoît Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2014 soit adopté tel que présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

097.05.14 **ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Benoît Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

TOTAL SALAIRES	18 755.84 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ	67 014.19 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ	44 653.51 \$
GRAND TOTAL :	130 423.54 \$

Je soussigné, Frédérick Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 6 mai 2014 et dont j'ai copie aux archives.

Frédérick Lee,
Directeur général

098.05.14 **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME PAR LA FIRME MALLETTE**

Il est proposé par M. Benoît Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport financier 2013 de la Municipalité de Saint-Pacôme soit adopté tel que présenté par la firme comptable Mallette.

099.05.14 **AUTORISATION DE SIGNATURE - RAPPORT COMPTABLE 2013**

Il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Frédérick Lee, directeur général, à signer le rapport comptable 2013 présenté par la firme comptable Mallette.

100.05.14 **MANDATER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL M. FRÉDÉRICK LEE À PROCÉDER À DES**

APPELS D'OFFRES AFIN DE RETENIR LES SERVICES D'UNE FIRME DE VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2014, 2015 ET 2016. AINSI QUE POUR LES REDDITIONS DE COMPTE AUX DIFFÉRENTS ORGANISMES ET MINISTÈRES

ATTENDU QUE la vérification comptable annuelle et la présentation des états financiers sont des obligations au sens du code municipal;

ATTENDU QUE ces exercices de contrôle engendrent des coûts importants pour la Municipalité de Saint-Pacôme et que cette dernière essaye de diminuer ses charges d'opération;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Benoît Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général M. Frédérick Lee à enclencher le processus de demande de soumissions afin de retenir une firme de vérificateurs externes pour les années 2014, 2015 et 2016.

101.05.14

MANDATER LA FIRME MALLETTE POUR LA REDDITION DE COMPTE 2013 AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec demande une reddition de comptes pour une aide monétaire de mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars (1 198,00 \$) versée dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année fiscale 2013;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par M. Benoît Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme Mallette pour effectuer la reddition de compte au Ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année fiscale 2013.

102.05.14

MANDATER LA FIRME MALLETTE POUR LA REDDITION DE COMPTE DANS LE CADRE D'UN BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU MINISTÈRE CONCERNÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme doit produire son bilan de la gestion des matières résiduelles auprès de Recycle Québec;

POUR CETTE RAISON il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme Mallette pour effectuer la reddition de comptes du bilan de la gestion des matières résiduelles pour la Municipalité de Saint-Pacôme.

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 279 PORTANT SUR LA CONSOLIDATION DU DÉFICIT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME D'UNE SOMME DE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLES SIX CENT SOIXANTE ET ONZE DOLLARS (178 671,00 \$)

Avis de motion est par la présente donné par M. Benoît Fraser qu'à une prochaine réunion, le règlement numéro 279 portant sur la consolidation du déficit de la Municipalité de Saint-Pacôme, d'une somme de cent soixante-dix-huit mil six cent soixante et onze dollars (178 671,00 \$) sera adopté.

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 280 PORTANT SUR LA TARIFICATION DES CONFIRMATIONS DE TAXES ÉMISES AUX DEMANDEURS EXTERNES

Avis de motion est par la présente donné par M. Benoît Fraser qu'à une prochaine réunion, le règlement numéro 280 portant sur la tarification des confirmations de taxes émises aux demandeurs externes sera adopté.

103.05.14

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE CHANGER LA LIMITATION DE VITESSE DANS LA VOIE PUBLIQUE CÔTE-SAINT-GABRIEL

ATTENDU QU'avec les développements des rues Paquet et Ouellet, que la rue Côte de la Montagne a connu une forte hausse de son achalandage et que maintenant il y a 25 habitations qui sont construites dans ce secteur;

ATTENDU QUE la rue Côte de la Montagne a pour seule issue sa jonction avec la voie publique Côte-Saint-Gabriel;

ATTENDU QU'à cette intersection, une petite côte empêche les véhicules en provenance de la rue Côte de la Montagne de voir arriver la circulation en provenance du sud (Saint-Gabriel Lalemant);

ATTENDU QUE la situation devient encore plus problématique en période hivernale à cause des bancs de neige;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a reçu plusieurs plaintes de citoyens demeurant sur la rue Galarneau pour des véhicules qui roulent à une vitesse excessive en provenance du sud;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme demande au Ministère des Transports du Québec de déplacer le changement de vitesse 50/80 actuellement situé en face du 145, rue Galarneau (Croisée des chemins) vers le sud, sur la voie publique Côte Saint-Gabriel, soit pour une distance six cents mètres (600M) .

104.05.14

RÉSERVE POUR ÉTANGS AÉRÉS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme collecte une taxe aux citoyens afin d'entretenir les étangs aérés;

ATTENDU QUE pour l'année 2013, les montants recueillis n'ont pas été investis dans l'entretien des étangs aérés;

POUR TOUTES CES RAISONS il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents de transférer au surplus accumulé affecté de la Municipalité de Saint-Pacôme la somme de quatre mille huit cent quatre-vingt-deux dollars et soixante-dix-sept cents (4 882,77 \$), correspondant aux sommes accumulées et non utilisées pendant l'exercice 2013 à même une taxe spéciale de huit dollars et soixante-dix-sept cents (8,77 \$) par unité, identifiées dans le règlement de taxation numéro 273, pour voir à l'entretien et à la vidange des étangs aérés.

105.05.14

FÉLICITATIONS À M. MARTIN ROYER

ATTENDU QUE M Martin Royer a fait preuve de courage et de sang-froid le 22 février dernier en intervenant pour donner les premiers secours à M. Eddy Charron lorsque ce dernier fût victime d'un arrêt cardiaque dans le stationnement de l'Épicerie Gilbert Royer situé à Saint-Pacôme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents de féliciter M. Martin Royer pour son acte héroïque et que les membres du conseil municipal de Saint-Pacôme sont fiers d'avoir une personne qui fait acte de bravoure tel que M. Royer comme citoyen de la Municipalité.

106.05.14

APPUI À LA DEMANDE DE TRANSACTIONS ENTRE 2542-2346 QUÉBEC INC. (M. ALEX ALEXANDRE) ET M. GÉRARD GAGNON

ATTENDU QUE la transaction vise à permettre un accès à des terres propriété de l'acquéreur;

ATTENDU QUE l'échange de terrain ne créera pas de nouvelles parcelles de terre puisque lesdites parcelles sont toutes remembrées entre les propriétaires fonciers contigus, soit le nouveau lot 5 491 512 sera cédé à M. Gérard Gagnon et le lot 5 491 511 restera la propriété de 2542-2346 Québec inc.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Benoît Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme appuie la demande de transaction entre 2542-2346 Québec inc. (M. Alex Alexandre) et M. Gérard Gagnon.

107.05.14

NOMINATION D'UN DEUXIÈME REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SALLE ALBERT-ROYER

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la salle Albert-Royer nécessite deux (2) représentants de la Municipalité de Saint-Pacôme afin de respecter ses règlements internes;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme nomme la personne qui sera élue au poste de conseiller au siège numéro 6 à l'élection du 25 mai prochain pour la représenter au sein du conseil d'administration de la salle Albert-Royer en tant que deuxième représentant.

108.05.14

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES

Le directeur général M. Frédérick Lee dépose le suivi budgétaire pour les mois de janvier, février et mars 2014 et que suite à une présentation auprès de Mme la Mairesse Nathalie Lévesque et de M. le conseiller Benoît Fraser, ces états financiers intérimaires respectent le budget 2014 de la Municipalité de Saint-Pacôme.

109.05.14

DÉPÔT DE CANDIDATURE AU PRIX « INTELLIGENCE COLLECTIVE » DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

ATTENDU QUE le projet de redynamisation en loisir intermunicipal, auquel participe les municipalités de Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Pacôme et Mont-Carmel permet d'augmenter l'offre de loisir pour les jeunes de 0 à 17 ans des trois municipalités;

ATTENDU QUE depuis octobre 2011, le projet remplit ses objectifs de départ et satisfait les parties impliquées;

ATTENDU QUE le projet de redynamisation est une réussite auprès de la population des trois (3) municipalités;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents, d'appuyer la coordonnatrice du projet loisir intermunicipal, Mme Roxanne Carbonneau, dans sa démarche de dépôt de candidature au prix de l'intelligence collective.

110.05.14

BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET ASSISTANCE TECHNIQUE-STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme doit chaque année remplir le formulaire de l'usage de l'eau qui consiste à une obligation municipale de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*;

ATTENDU QUE depuis son introduction en 2011, les données à émettre et les questions à répondre ne cessent de devenir de plus en plus complexes nécessitant les qualifications d'un ingénieur;

ATTENDU QUE la firme BPR effectue cette tâche pour la Municipalité de Saint-Pacôme depuis 2011 et qu'elle possède donc le savoir-faire et la connaissance de notre réseau;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de service professionnelle de la firme BPR au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500,00 \$) avant taxes pour compléter le formulaire 2013 de l'usage de l'eau dans le cadre de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*.

111.05.14

CRÉATION DU COMITÉ CULTUREL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de la culture dans le développement de sa collectivité en exprimant sa volonté d'intégrer la culture à l'ensemble de ses préoccupations, a décidé de créer un comité culturel présidé par la conseillère Mme Johanne Dubé;

ATTENDU QUE le mandat du comité culturel est d'élaborer une stratégie culturelle assortie d'un plan d'action. Ces travaux devront permettre d'identifier les acquis et les forces de la municipalité en cette matière (dresser le portrait), de cerner les intérêts, les opportunités, les besoins et les tendances, d'explorer les avenues de partenariat et de positionner la municipalité à l'échelle régionale en s'appuyant sur les politiques culturelles existantes (provincial, MRC);

ATTENDU QUE le comité est composé de représentants du milieu, intègre les compétences et expériences nécessaires à sa réussite ainsi que des personnes qui seront chargées de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie. Dans le cadre des ressources qui lui seront allouées, le comité pourra s'adjoindre toute personne qu'il estimera utile à la réalisation de son mandat;

ATTENDU QUE le comité déterminera ses règles de fonctionnement et que la présidente du comité soumettra au Conseil Municipal les rapports d'étape selon l'échéancier qu'il aura préalablement approuvé. Les ressources qui pourraient être requises pour la réalisation de ce mandat sont sujettes à approbation préalable du Conseil;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme procède à la création du comité culturel et qu'elle nomme Mme Johanne Dubé comme représentante sur ce comité.

112.05.14

FÉLICITATION À L'AUBERGE COMME AU PREMIER JOUR

ATTENDU QUE l'Auberge comme au premier jour a reçu le 3 avril dernier le prix Hébergement-Gîte touristique lors de la remise régionale des Grands Prix du tourisme québécois de Tourisme Bas-Saint-Laurent;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de féliciter les propriétaires Mme Doris Parent et M. Jean Santerre pour cette distinction. Cette entreprise permet à Saint-Pacôme de rayonner d'un point de vue provincial autant que national. Félicitations et continuer votre travail remarquable.

113.05.14

APPUI À LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE-OUELLE POUR UNE DEMANDE AU F.D.M.K.

ATTENDU QUE la SGRO doit procéder à des réparations urgentes dans le secteur du Cran rouge avant le 15 juin 2014;

ATTENDU QUE ce secteur est une fosse à saumon très fréquentée par les pêcheurs et par le fait même très lucrative pour la SGRO;

ATTENDU QUE si l'escalier n'est pas reconstruit avant la saison de pêche à saumon, la SGRO n'aura pas d'autre choix que d'en interdire l'accès, ce qui la privera d'importants revenus;

ATTENDU QUE la rivière Ouelle est la première rivière à saumon à l'est de Québec et qu'il s'agit d'une des trois infrastructures majeures à Saint-Pacôme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accorder son appui dans toutes ses demandes de subventions et par le fait même de l'appuyer financièrement et techniquement au besoin.

114.05.14

DEMANDE D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME NATHALIE LÉVESQUE ET M. FRÉDÉRIK LIZOTTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre

2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Nathalie Lévesque et M. Frédérick Lizotte ont emménagé dans la résidence sise au 24 rue du Domaine-du-Boisé en mars 2014;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Nathalie Lévesque et M. Frédérick Lizotte au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 24 rue du Domaine-du-Boisé.

115.05.14

DEMANDE D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ - M. SYLVAIN THIBOUTÔT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE M. Sylvain Thiboutôt a acquis la résidence sise au 38 rue Caron en avril 2014;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Sylvain Thiboutôt au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 38 rue Caron.

116.05.14

DEMANDE D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ - MME FRÉDÉRIQUE DUVAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Frédérique Duval a acquis la résidence sise au 23 rang de la Canelle le 2 novembre 2013;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Frédérique Duval au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 23 rang de la Canelle.

117.05.14

DEMANDE D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ - MME LOUISE DUBÉ ET SA FAMILLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Louise Dubé et sa famille ont reçu par leg la résidence sise au 149 rue Galarneau le 17 avril 2014;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Benoît Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Louise Dubé et sa famille au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 149 rue Galarneau.

118.05.14

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE OUELLE - SOUPER ANNUEL BÉNÉFICE

ATTENDU QUE la Société de gestion de la rivière Ouëlle tient le samedi 24 mai prochain son souper annuel bénéfique à 18h00 à la Salle communautaire Albert-Royer;

ATTENDU QUE les profits de cette soirée permettront à la Société de continuer sa mission de protection, de conservation et de développement du saumon dans la magnifique rivière Ouelle;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme achète deux (2) cartes pour le souper du 24 mai prochain au coût de soixante dollars (60,00 \$) chacune.

119.05.14

BASEBALL MINEUR LA POCATIÈRE – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE l'Association du baseball mineur de La Pocatière s'affaire déjà à organiser sa nouvelle saison;

ATTENDU QUE pour maintenir ce sport dans notre région, notre participation est nécessaire;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de vingt-cinq dollars (25,00 \$) à l'Association du baseball mineur de La Pocatière afin de permettre à des jeunes de notre région de pratiquer ce sport.

120.05.14

FONDATION DU CÉGEP DE LA POCATIÈRE PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF ANNUEL

ATTENDU QU'à nouveau cette année, le Fondation du Cégep de La Pocatière offre la possibilité de participer à la 15^e édition de son tournoi de golf annuel;

ATTENDU QUE cette journée est un moyen de financement très important pour la Fondation du Cégep de La Pocatière;

ATTENDU QUE pour cette année la présidence d'honneur est confiée à madame Cindy Simard, vice-présidente de l'information chez CKRT et CIMT-TV;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents de payer deux (2) soupers au montant de cinquante dollars (50,00 \$) chacun.

121.05.14

CLUB OPTIMISTE DE SAINT-PACÔME- DEMANDE DE DON POUR LE ZUMBATHON

ATTENDU QUE le vendredi 2 mai aura lieu le deuxième ZUMBATHON au profit d'Opération Enfant Soleil et que le Club Optimiste de Saint-Pacôme est partie prenante de cette activité ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de cinquante dollars (50,00 \$) au Club Optimiste de Saint-Pacôme pour la réalisation du ZUMBATHON le 2 mai prochain.

CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.

VARIA

122.05.14

CLUB DES 50 ANS ET PLUS, DEMANDE DE PARTICIPATION

ATTENDU QUE le Club des 50 ans et plus de Saint-Pacôme est un organisme dynamique qui intervient à différents niveaux améliorant ainsi la qualité de vie des citoyens de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE le club tient son souper le samedi 24 mai prochain au coût de

20,00\$ par couvert;

POUR TOUTES CES RAISONS il est proposé par M. Benoît Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter deux soupers au coût de vingt dollars (20,00\$) chaque.

PÉRIODE DE QUESTIONS

123.05.14

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Benoît Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h19.

Nathalie Lévesque
Mairesse

Frédéric Lee
Directeur général